

profondément préoccupé de ce que les forces serbes aient pris en otage des observateurs militaires des Nations Unies, dont des Canadiens. « Je suis scandalisé par la prise en otage de représentants des Nations Unies en Bosnie, et je crains pour leur sécurité. J'exprime le sentiment de tous les Canadiens en disant cela. Je demande instamment aux forces serbes de Bosnie de relâcher ces personnes, dont la présence là-bas a pour seule raison la recherche d'un règlement pacifique à ce conflit tragique », a déclaré M. Ouellet.

M. MacLaren à la tête d'une mission commerciale canadienne en Hongrie

Le 25 mai 1996, n° 96

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, qui dirige actuellement la plus importante délégation commerciale canadienne à s'être jamais rendue en Hongrie, a rencontré son homologue, M. Laszlo Pal, ministre de l'Industrie et du Commerce de la Hongrie, ainsi que le ministre des Transports, des Télécommunications et de la Gestion des eaux de ce pays, M. Karoly Lotz, en vue de promouvoir les intérêts du Canada sur ce marché au chapitre du commerce et des investissements. M. MacLaren a aussi visité, sur place, un certain nombre de projets canadiens.... « La Hongrie a pris plusieurs mesures favorisant la transition vers l'économie de marché et, notamment, a récemment annoncé l'adoption d'une loi sur la privatisation, a indiqué M. MacLaren. Le Canada appuie fermement ces efforts, qui contribuent à créer de nouveaux débouchés pour les entreprises hongroises et canadiennes dans les domaines du commerce et de l'investissement », a-t-il ajouté.

DISCOURS

Nous [les membres du Conseil de l'OTAN] devons leur [les pays candidats] communiquer deux messages. Le premier en est un d'ouverture. Évitions d'exclure *a priori* quelque pays que ce soit à un moment où ceux-ci recherchent la coopération. Il nous reviendra bien sûr de décider en temps et lieu si l'admission d'un pays donné contribue ou non à la sécurité de notre région, et ce, lorsqu'il aura satisfait aux critères de démocratie, de respect des droits de la personne, de contrôle civil de l'autorité militaire et autres facteurs pratiques. Il ne fait pas de doute qu'une telle décision sera hautement politique. Le deuxième message concerne le sérieux de l'engagement résultant d'un élargissement de l'Alliance, tant pour les membres existants que pour ceux à venir. Les pays demandeurs devront avoir la volonté de contribuer au renforcement politique et militaire de cette alliance. Quant à nous, nous devons revoir nos propres priorités pour tenir compte de leurs besoins légitimes. Nous sommes bien d'accord que la Russie ne peut exercer quelque droit de *veto* que ce soit sur l'admission de nouveaux membres par cette Alliance. Ceci n'empêche pas que nous avons tout intérêt à développer avec ce pays une relation qui reconnaît son rôle de premier plan dans les questions de sécurité européenne. La forme que prendra cette relation (traité, commission mixte, protocole d'entente) reste à définir. [...] Nous croyons que nous pouvons nous consulter sans permettre à la Russie de nous dicter nos décisions. De telles consultations nous permettront de gérer nos inévitables différends avec le minimum de surprises ou d'acrimonie. Nous pourrions ainsi livrer aux dirigeants russes des messages clairs tant sur les éléments d'une coopération qui je l'espère ira en grandissant, que sur des drames comme celui de la Thétchénie qui je crains n'est pas forcément le dernier qui frappera ce pays. Les progrès dans ces relations privilégiées avec la Russie devront être accompagnés par une certaine transformation de notre organisation. [...] Les questions de l'élargissement de l'OTAN et des relations OTAN-Russie sont inextricablement liées à la question des réformes de l'Alliance. En toute franchise, le Canada est convaincu que l'élargissement de l'OTAN, tout comme le développement d'une relation entre l'OTAN et la Russie, ne pourront réussir en l'absence d'une réforme significative de l'OTAN et de ses structures.

Notes pour une allocution de l'honorable André Ouellet, ministre des Affaires étrangères, au Conseil de l'OTAN « L'élargissement de l'OTAN et la Russie » à Noordwijk, Pays-Bas, le 30 mai 1995.

À ce moment crucial pour l'avenir de la FORPRONU [les troupes de l'ONU déployées sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie], le Canada croit que trois conditions sont impératives pour permettre à la communauté internationale de reprendre l'initiative. Premièrement, la multiplicité des approches a créé des équivoques dont se nourrissent les parties au conflit dans leurs rapports avec les différents intervenants. Par conséquent, le processus politique de négociation doit être ramené à un commun dénominateur. La communauté internationale doit élaborer une position de négociation commune et parler d'une seule voix. Deuxièmement, le fer de lance de nos efforts collectifs doit porter sur le rétablissement d'un lien fonctionnel entre le processus de négociation et les opérations militaires sur le terrain. [...] Troisièmement, nous devons prendre les moyens de rétablir la crédibilité de la FORPRONU, qui a été remise en question récemment par les parties au conflit. [...] À maintes reprises depuis le début du conflit, le Canada et plusieurs autres ont souligné le besoin d'une action concertée afin de trouver une solution négociée au conflit. Pour toutes sortes de raisons, des intervenants ont choisi d'agir seuls. Aujourd'hui, ce n'est ni le Canada ni aucun autre pays qui revendique une meilleure coordination de l'activité des acteurs internationaux. C'est la situation elle-même.

Notes pour une allocution de l'honorable André Ouellet, ministre des Affaires étrangères, au Conseil de l'OTAN « La situation dans l'ancienne Yougoslavie », à Noordwijk, Pays-Bas, le 30 mai 1995.

ACDI

Le Canada appuiera le Tribunal international des crimes de guerre au Rwanda

Le 25 mai 1996, 95-08

Le Canada appuiera les travaux du tribunal pénal international institué pour traduire en justice les responsables des massacres qui, l'an dernier, ont fait plus de 500 000 victimes au Rwanda, a indiqué M^{me} Christine Stewart, secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique. « Tous les Rwandais veulent la paix mais, pour que la paix puisse durer, l'impunité doit faire place à la justice. La mise en place du tribunal pénal international est un premier pas pour juger les responsables des massacres de favoriser le retour de tous les réfugiés dans